

#3ème trimestre 2022

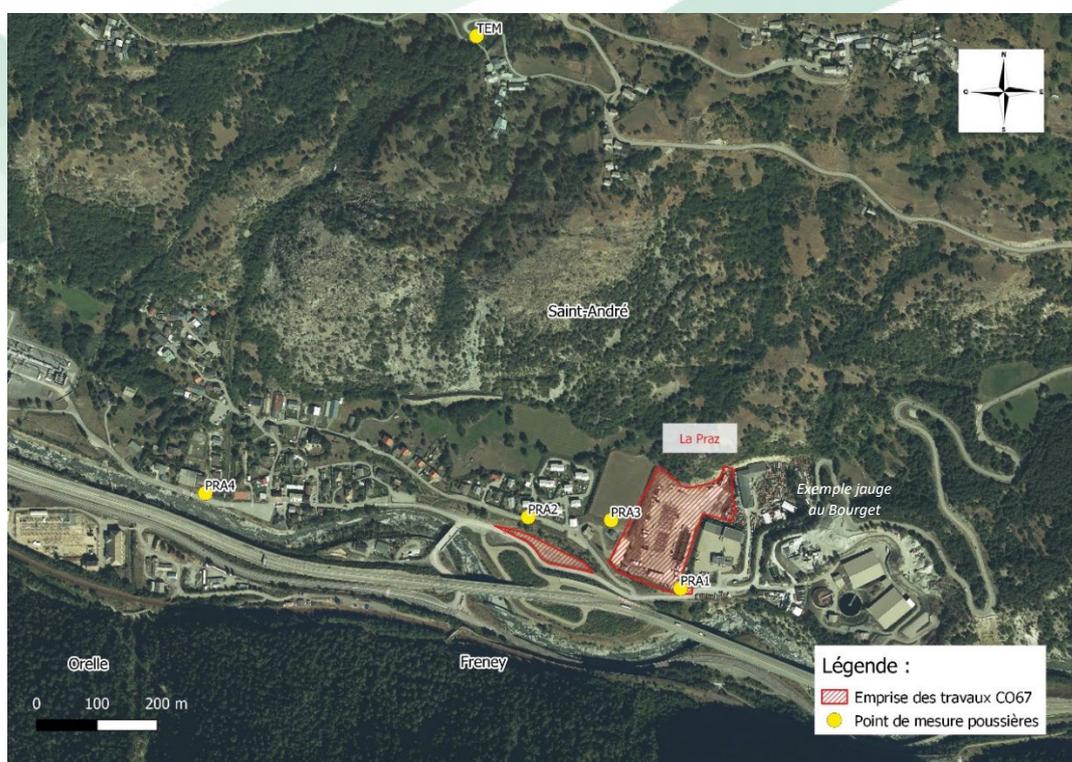
ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

Sur le site de la Praz : Poursuite de l'aménagement de la plateforme notamment poursuite du montage de l'écran acoustique, des casiers MATEX, clôtures, terrassements, travaux de fondations des bureaux définitifs.

Aménagement de l'entrée du site et élargissement de la RD215 : terrassements et parois de soutènement.

En souterrain : Fin de l'agrandissement des niches dans la descenderie et travaux de mise en section définitive de la descenderie (utilisation de brise-roche hydraulique et tirs de mines) et marinage.

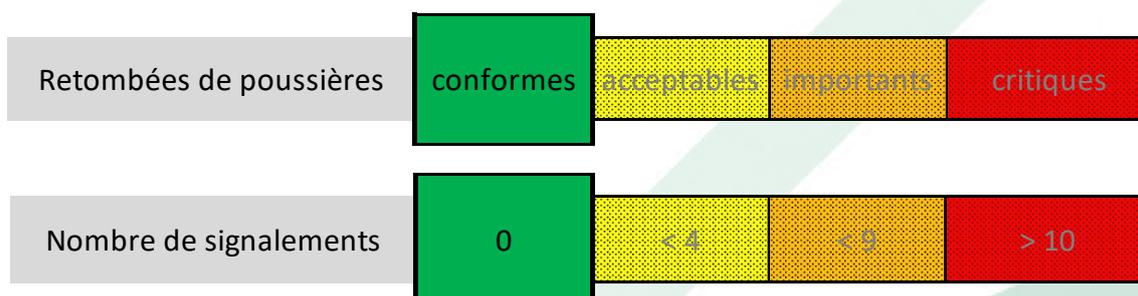
LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES



Méthode de mesure des retombées de poussières selon la norme NF X 43-014 : suivi en continu par prélèvement sur jauges pendant une durée de 1 mois, analyse de la quantité de poussières collectées

APPRECIATION GENERALE SUR LES EMISSIONS DE POUSSIÈRES

Pas de problématique poussières constatée sur le 3^{ème} trimestre 2022.



SYNTHESE DES MESURES

ANNEE 2022	Juillet 2022	Août 2022	Sept. 2022
Conformité des valeurs mesurées (% de valeurs sous la référence de 500 mg/m ² .jour) (1)	100%	100%	100%
Nombre de signalements de riverains liés aux émissions de poussières	0	0	0

(1) 500 mg/m².jour est le seuil applicable aux carrières classées à autorisation préfectorale au titre des ICPE et pris en référence pour les installations de TELT en l'absence de seuils réglementaires explicites sur les retombées de poussières. Il concerne les points de mesure implantés à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants.

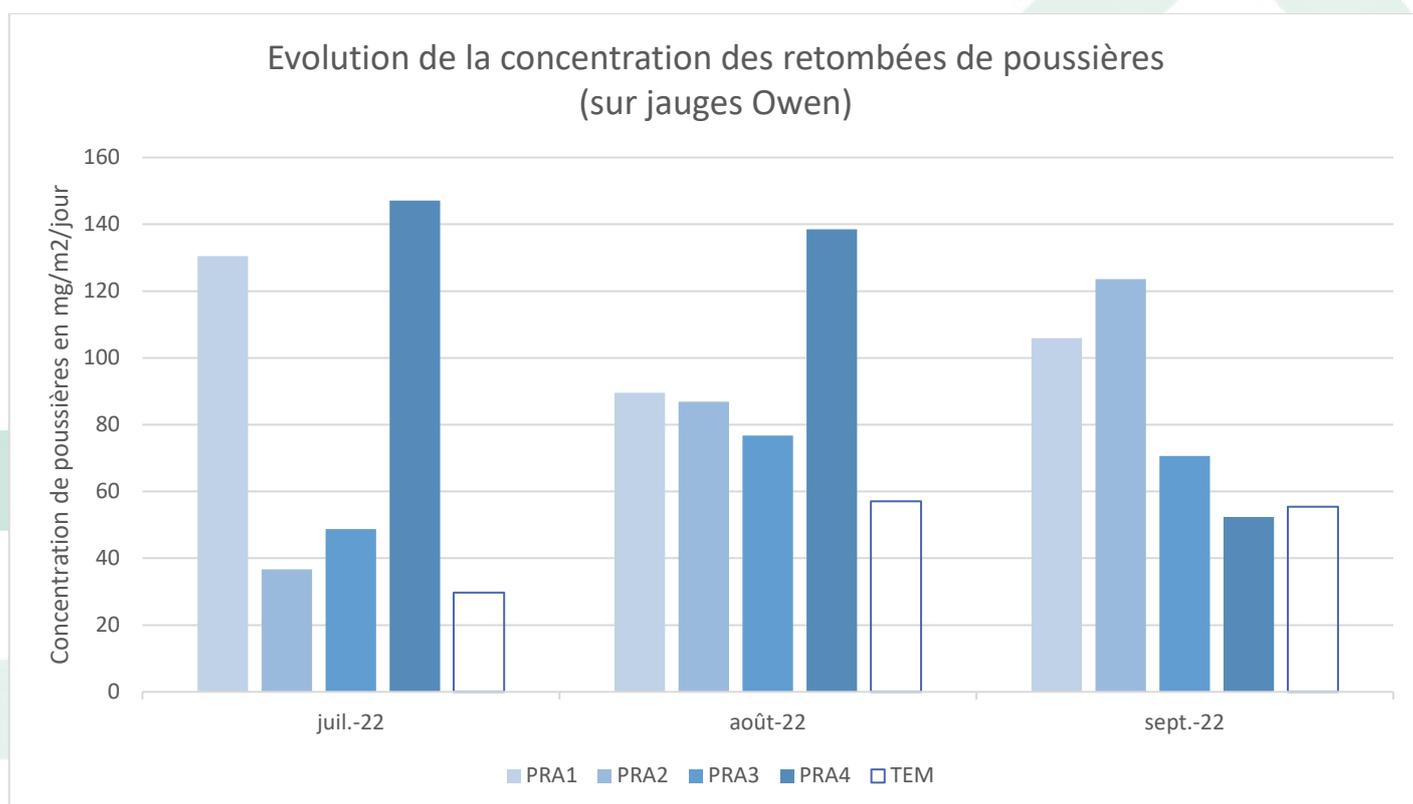
Par simplification ce seuil est appliqué à tous les points surveillés hors point témoin de manière à évaluer l'impact du chantier.

Réglementairement les concentrations à évaluer doivent être exprimées en moyenne annuelle (moyenne des valeurs mesurées sur les 12 derniers mois).

#3^{ème} trimestre 2022

PLUS DANS LE DETAIL

Les niveaux d'empoussièrement sont très faibles, inférieurs à 150 mg/m².jour.



FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Aucun signalement d'émission de poussières n'a été enregistré sur le 3^{ème} trimestre 2022.

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour remédier aux situations de gêne occasionnée par les émissions de poussières générées par le chantier.